

Mardi, 20 mars, 1883.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau.

Par M. Macmaster,—la pétition de la compagnie du chemin de fer *Canada Atlantique*.

Par M. Richey,—la pétition de *Gasper Leslie* et autres, de *Lawrencetown*; et la pétition de *Peter Neser* et autres, de *Cow Bay*, comté d'*Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*.

Par M. Woodworth,—la pétition de *A. E. Porter*, M.D., et autres, du *Prince Albert* et des environs.

Par M. McIsaac,—la pétition de *Alexander D. Stewart* et autres, de *Lochaber*; la pétition de *John Inglis* et autres, de *Glen Alpine* et *Lochaber*; et la pétition de *Robert Stewart* et autres, de *Middleton*, comté d'*Antigonish*.

Par M. Mulock,—la pétition de *Robert Fraser* et autres, de la province d'*Ontario*.

Par M. Carling,—la pétition des professeurs, conférenciers et instituteurs du collège *Dufferin*, *London*, *Ontario*.

M. Ives, du comité des bills privés, présente à la Chambre, le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a examiné le bill suivant, et est convenu de le rapporter sans amendements : Bill à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'*Ecosse*, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.

Le comité recommande le remboursement des honoraires et frais payés pour ce bill, moins le coût de traduction et d'impression, vu qu'il n'est pas sujet aux honoraires et frais prélevés sur les bills privés en vertu de l'article 51 du règlement.

Aussi,—rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill pour incorporer le conseil d'administration de la caisse de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en *Canada*, pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*;—et

Bill pour incorporer la compagnie des Phosphates et Mines du *Canada*. En ce qui concerne ce bill, la question de juridiction ayant été soulevée, elle est réservée pour être décidée par la Chambre.

M. White (*Cardwell*), du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement, présente à la Chambre le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :

Votre comité a l'honneur de présenter comme son troisième rapport le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions, celui du greffier du comité des impressions pour l'année dernière, accompagné du bilan annuel des impressions du Parlement, depuis le 1er juillet 1881 jusqu'au 30 juin 1882, lesquels ayant été adoptés par le comité, sont respectueusement soumis à la considération des deux Chambres.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,
20 mars, 1883.

Le sous-comité du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement auquel a été renvoyée l'audition des comptes d'impression pour l'année